

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA) en temps de crise

Les groupes communautaires sont tous des mailles essentielles du filet social québécois et il est temps que le gouvernement les reconnaisse et leur apporte un soutien adéquat.

Depuis la mi-mars, les organismes d'action communautaire autonome (ACA) sont à l'avant plan de la pandémie et font des pieds et des mains pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité.

Le sous-financement chronique de l'ACA a fait en sorte que nous sommes arrivés en situation de crise sans les ressources pour y faire face.

Les fonds d'urgence arrivent au compte-gouttes et sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins criants de l'ensemble des organismes communautaires.

À quelques jours du nouveau budget, nous insistons pour réclamer au gouvernement de bonifier son apport financier tout en respectant ses propres engagements :

« Un meilleur soutien, une plus grande reconnaissance et une simplification des procédures administratives pour l'obtention de financement pour ces organismes qui répondent à une multitude de besoins non couverts par les réseaux publics ».

LE RQ-ACA
EN QUELQUES
CHIFFRES

61
regroupements
et organismes
nationaux

4 000
organismes
d'ACA

60 000
salarié-e-s

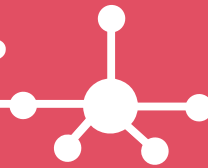
425 000
militant-e-s et
bénévoles

L'action communautaire autonome regroupe un ensemble d'organismes communautaires se caractérisant par un travail d'organisation communautaire, d'éducation populaire ou de défense collective des droits axé sur la transformation et le développement social. Avec l'adoption en 2001 de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire, l'État québécois a affirmé l'importance que les organismes soient autonomes et libres de déterminer leurs missions, approches et activités, à partir d'initiatives par et pour les communautés.

L'ACA et l'autonomie <<

C'est l'ensemble de la société québécoise qui bénéficie du rôle incontournable assumé par les organismes communautaires pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables de la population. Le gouvernement doit donc veiller à respecter pleinement l'autonomie des groupes, en plus de mettre en place et de maintenir des programmes de financement à la mission.

Que fait l'ACA en temps de pandémie?



Les travailleurs et travailleuses rivalisent d'ingéniosité, de courage et d'efforts pour répondre à la multitude de besoins non couverts par les réseaux publics, par exemple :

- Défendre les droits des locataires, des chômeurs·euses, des immigrant·e·s, etc.
- Maintenir certains services pour les personnes en situation de handicap
- Répondre aux questions et à la détresse des enfants, des ados, des parents, etc.
- Rejoindre les personnes en situation d'itinérance
- Offrir du soutien en santé mentale, aux personnes proches aidantes, endeuillé·e·s, etc.
- Réaliser des analyses des impacts genrés de la crise
- Recueillir les femmes victimes de violence

NOS DEMANDES

Les organismes d'action communautaire autonome ont besoin d'engagements clairs en matière de :

FINANCEMENT

- Le respect et la bonification des engagements du budget 2020-2021
- Des fonds d'urgence pour l'ensemble des organismes
- Versement rapide des fonds d'urgence
- Simplification des procédures de demande de financement

REDDITION DE COMPTES

- Simplification des procédures administratives pour la justification du financement
- Délai minimum de 6 mois après la levée de l'état d'urgence sanitaire pour se conformer aux exigences des programmes
- Que les interlocuteurs communautaires soient consultés pour convenir des délais et mesures

RECONNAISSANCE

- Une plus grande reconnaissance de l'autonomie des organismes
- Une reconnaissance que la force du filet social québécois dépend de l'ensemble des organismes d'ACA
- Que le RQ-ACA soit consulté sur tout ce qui concerne l'ACA

DÉCONFINEMENT

- Des informations adéquates pour faciliter le processus le déconfinement des organismes

SOUTENEZ-NOUS!

rq-aca.org



#BudgetQc #communautaire